LOU BLAGAÏRE

Avril 2021

TRESSAN

N° 78

Bonjour à toutes et à tous,

Les animations et les activités habituellement proposées par les associations ou la commune sont en sommeil depuis près d'un an. Tous réfléchissent néanmoins aux programmations futures et à l'évolution de leurs activités de manière à proposer à leurs adhérents une alternative en adéquation avec les contraintes sanitaires. Seule la bibliothèque arrive à fonctionner à peu près normalement.

Page 1, :	Le mot du Maire.
Page 2 :	Travaux au château
Page 3 :	Le Belvédère
Page 4 :	Infos mairie
Page 5 :	Pass Culture
Page 6, 7 :	Éclairage public
Page 8, 9 :	La bibliothèque
Page 10 :	Budget participatif
Page 11 :	La Ribambelle
Page 12 :	Bulles citoyennes

La municipalité a tenu à garder le contact avec les personnes les plus vulnérables en les sensibilisant à la vaccination lors de la distribution de quelques gourmandises qui, si elles ne remplacent pas les vœux à la population et le repas des aînés, aura permis le dialogue à domicile.

Les travaux du château avancent à grands pas et l'aménagement des locaux administratifs de la mairie pourrait avoir lieu dans le courant de l'été. La troisième tranche sera consacrée aux aménagements extérieurs et devrait s'enclencher dans la foulée.

En page 3 de votre journal, vous pouvez voir l'avancement des travaux au Belvédère réalisés par les conseillers municipaux aidés pour le transport par notre ami José Moyano. Les jeux pour les enfants seront posés sous peu.

Notre commune s'est engagée dans une expérimentation avec l'arrêt de l'éclairage public entre minuit et 6 heures du matin à partir du 1er mai (page 6 et 7 de votre journal). En effet après avoir étudié le projet, nous avons décidé de le mettre en application pour une première expérimentation de 6 mois. Avec le couvre-feu, s'il est encore en vigueur à cette date, il ne devrait y avoir, en théorie, personne le soir dans les rues. C'est donc une très bonne occasion d'expérimenter l'extinction nocturne ! En France, avant la pandémie de Covid-19, 12 000 communes – majoritairement rurales – pratiquaient déjà l'extinction de nuit de leur éclairage public. Les motivations sont multiples : l'extinction nocturne permet non seulement la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, mais aussi de faire des économies budgétaires et de limiter la consommation d'énergie.

Le printemps commence à pointer ses premiers bourgeons et nous apporte, comme il peut, un réconfort dont nous avons tous bien besoin. Peut-être ses premières chaleurs favoriseront-elles un retour à une situation plus acceptable qui nous permettra bientôt de partager des moments en famille ou entre amis.

C'est ce que je souhaite pour chacun et chacune d'entre vous.

Bonne lecture de votre journal.

Le Maire, Daniel Jaudon

Les travaux du château

Une vue de la porte de communication recto verso menant à la salle des mariages et à la bibliothèque en passant par le secrétariat de mairie.

Le sol de la bibliothèque est posé et celui de la salle annexe restauré.

Une partie de la voûte et la cheminée de la sale des mariages / salle du conseil municipal
Un halo de lumière est prévu à l'intérieur de la cheminée.

Le Belvédère prend forme

Le samedi 20 février dès 8 heures , une grande partie des conseillers municipaux s'est retrouvée pour mettre en place les tables et les bancs sur les emplacements qui avaient été bétonnés. C'est notre ami José Moyano qui s'est occupé du transport avec son tracteur. En effet, une table pèse la bagatelle de 764 kilogrammes.

Convivialité, esprit d'équipe et un bon petit déjeuner , c'est tout ce qu'il faut pour une matinée réussie. Le travail se fait dans la bonne humeur et chacun y va de son idée et de son commentaire.

Une prochaine étape verra la pose de jeux pour les enfants après que David et sa « *gratounette* » ait fait les trous pour couler le béton qui scellera les assises.

Infos Mairie

Colis aux personnes âgées

En raison des circonstances liées à la crise sanitaire, le repas des anciens qui a lieu, habituellement, au printemps est d'ores et déjà annulé, considérant l'évolution de la situation prévisible sur les mois à venir.

Nous n'oublions pas pour autant nos aînés, certains fragilisés par cette situation qui les prive, certes pour leur bien, mais tristement, des contacts chaleureux avec leurs proches. La municipalité a tenu à

apporter un soutien particulier aux personnes âgées de 75 ans et plus, en leur offrant quelques douceurs à l'occasion de la nouvelle année.

C'est ainsi que les élus ont rendu visite en début d'année à toutes ces personnes et leur ont remis un colis accompagné d'une information relative à la vaccination.

Registre communal des personnes vulnérables

Le registre communal des personnes vulnérables va être mis à jour à Tressan.

Une information ainsi qu'une demande d'inscription sont jointes à votre journal municipal.

N'hésitez pas à communiquer autour de vous et de vous rapprocher de la mairie pour toute précision.

Fourrière animale

Nous rappelons que la commune de Tressan adhère à la SACPA, centre animalier de Béziers. Les animaux errants y sont reçus, leur propriétaire est recherché par identification de la puce et du tatouage s'ils en sont porteurs. Après un court séjour, s'ils ne sont pas réclamés, et s'ils sont jugés aptes à l'adoption, ils sont remis au refuge en attendant une famille d'accueil.

Ainsi, tout animal trouvé, sans maître à proximité, sur le territoire de Tressan doit faire l'objet d'un signalement auprès de la mairie pour une prise en charge par ses services.

Déchets et tri sélectif

Depuis le 1er mars 2021, le tri des déchets ménagers évolue. Une information très complète a été distribuée en boîtes aux lettres dans le courant du mois de février. Pour résumer, le tri se simplifie avec l'opportunité de recycler tous les emballages qui peuvent à présent être déposés dans les colonnes situées sur les aires de tri Chemin Neuf et sur le parking du cimetière.

Cimetière communal

A l'issue d'une procédure commencée le 18 novembre 2016 avec la constatation de l'état d'abandon de 20 concessions dans le cimetière ancien de Tressan, quinze d'entre elles ont été reprises par arrêté municipal en date du 09 février 2021.

Chacune d'entre elle fera l'objet d'une étude particulière selon qu'elle ait été occupée ou non afin de procéder aux opérations de récupération dans la décence et le respect de la mémoire des personnes inhumées et de leurs familles.

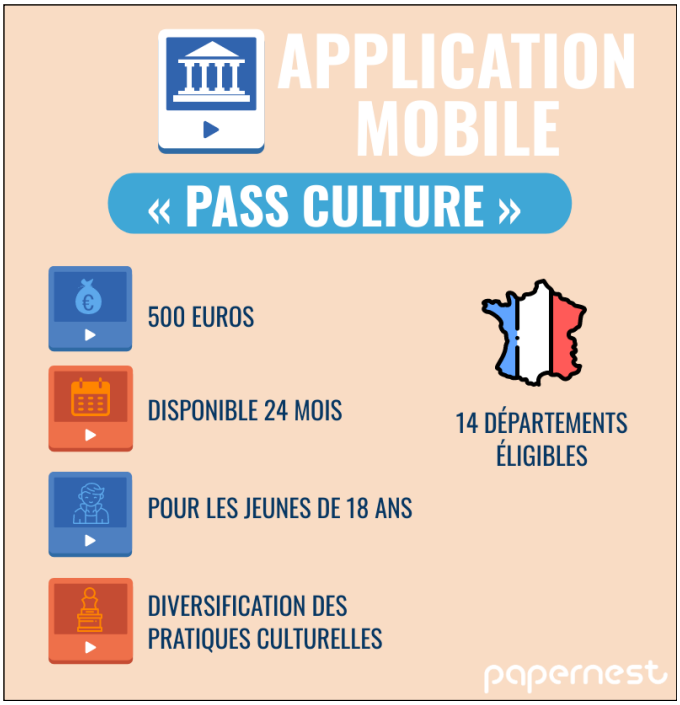

Pass Culture

Le Pass Culture c'est quoi ?

J'ai 18 ans **et** J'habite dans un **département ouvert au programme (l'Hérault en fait partie)**

Le Pass Culture est une mission de service public portée par le **ministère de la Culture**. Ce dispositif te permet d'avoir accès **l'année de tes 18 ans** à une **application** sur laquelle tu disposes de **500€ pendant 24 mois** pour découvrir et réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Comment ça marche ?

Je m'inscris

Tu as 18 ans et tu vis dans l'un des départements éligibles ? Fonce !

Je me connecte à l'application

Simple et rapide… toutes les offres culturelles à portée de main.

Je réserve

Tu réserves les activités ou biens culturels directement dans l'application grâce à tes 500€

Envie d'aller au théâtre, voir un film ou un spectacle ? De prendre des cours de photo ? D'un roman ou d'un manga ? D'un abonnement à un magazine ou à de la musique en ligne ? Les partenaires culturels du pass Culture te proposent des milliers d'offres, à réserver selon tes envies. Passe à l'action, **demande tes 500€**

Des fonctionnalités simples pour une expérience rapide

Offre duo - Profite de l'offre duo pour inviter tes amis !

Géolocalisation - Découvre toutes les offres autour de toi !

Mes favoris - Retrouve tous tes favoris au même endroit

Extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures

En France, 12000 communes pratiquent l'extinction de nuit, dont majoritairement des communes rurales. Si éclairer est un élément de son pouvoir de police un maire n'en a pas l'obligation. À Tressan nous sommes en train de faire ce choix là.

Que dit la loi ?

Les orientations du Grenelle 1 de l'environnement (2009)

L'Article 41 exprime l'idée de prévention ou de suppression.

« Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation »

2015 : volet spécifique liant maîtrise de la **consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses doit figurer dans les Plans Climat Air Énergie Territoriaux** (PCAET).

2016 : étape majeure avec l'intégration des effets de la lumière sur le vivant.

Les paysages nocturnes = patrimoine commun de la Nation

La qualité des paysages est liée à la prévention des nuisances lumineuses.

Dans la décision publique prise en compte des interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés.

27 Décembre 2018 : arrêté en vigueur relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Pourquoi ?

Agir en conformité avec la loi.

Économies d'énergie (45% des consommations communales).

Réduction de la facture énergétique (40% de la facture communale, Accroître la durée de vie des points lumineux).

Diminution des émissions de carbone

Diminution de la pollution nocturne.

Préserver la biodiversité animale et végétale.

Prévenir les risques sur la santé : sommeil, vision, horloge biologique.

Lutter contre l'insécurité et les risques d'accidents de la circulation.

Comment ?

- Arrêté du maire.
- Signalisations aux entrées du village.
- Établir des plages horaires. 0 à 6 heures
- Mise en conformité du matériel.

Conséquences :

Sécurité Routière :
(source gendarmerie)
Sur la route sans l'éclairage nocturne la réduction de la vitesse est un réflexe naturel. Meilleures visions des autres usagers. Réductions des accidents

Économique :
Diminutions des coûts de maintenance
Augmentation de la durée de vie du matériel Économie sur la facture de consommation électrique.

Santé :
Diminution des risques ophtalmologiques
Resynchronisation de l'horloge biologique.
Amélioration des fonctions physiologiques nécessaire au sommeil.

Insécurité : (source gendarmerie)
83% des délits et infractions son commis de jour.
La délinquance nocturne n'augmente pas.
Repérage plus facile des actes délictueux.
Baisse des rassemblements nocturnes
et des nuisances sonore

Dix lux suffisent à perturber le cycle biologique, avec des conséquences importantes sur le sommeil et la santé : désynchronisation de notre horloge biologique, fonctions physiologiques modifiées comme la sécrétion hormonale du cortisol ou de la mélatonine nécessaire au sommeil, aux défenses immunitaires, à la régulation de l'humeur…

La lumière naturelle en nuit de pleine lune est de 0,20 lux… tandis qu'au pied d'un mât lumineux, on mesure souvent… plusieurs dizaines de lux !

Biodiversité et environnement :

28% des vertébrés et 64% des invertébrés qui représentent la faune nocturne retrouvent l'alternance naturelle du jour et de la nuit.

La faune se réapproprie les corridors écologiques favorables à leurs déplacements, tout en baissant la prédation.

Réduction des causes de la disparition de la faune nocturne par la sur prédation, la dé orientation, l'attraction ou la répulsion.

Ré appropriation des paysages et des écosystèmes nocturnes par l'homme : contemplation des ciels nocturnes.

A partir du 1 mai 2021 l'éclairage public sera coupé de minuit à 6 heures du matin sur la totalité de la commune de Tressan pour une période d'essai de 6 mois.

La transition énergétique est un impératif et un gisement d'économies pour nos communes. La lutte contre la pollution lumineuse et pour la reconquête du ciel nocturne est à la fois une opportunité d'économies d'énergie et d'argent public.

C'est une nécessité pour la protection de la biodiversité nocturne et de notre cadre de vie.

En veillant à sa qualité de nuit, Tressan, préserve nos capacités de repos, nos sources d'inspiration et bien d'autres choses encore …

La Bibliothèque

Nous voici au mois de mars 2021 et la menace du covid est toujours présente ; nous continuons donc à fonctionner en appliquant le protocole sanitaire officiel nous permettant ainsi d'accueillir le public avec le respect des gestes barrières et la distanciation.

Merci à nos abonnés d'être respectueux des règles en vigueur.

L'année qui vient de s'écouler a été vraiment particulière, la bibliothèque a été fermée pendant 3 mois, puis nous avons mis en place le drive ; puis nous avons ré ouvert au public dès que ce fut possible.

Budget exceptionnel

Le service Lecture publique de la CCVH a attribué un budget supplémentaire de 2700 euros en vue de l'ouverture de notre future bibliothèque ; cette somme est destinée au renouvellement des collections (livres abîmés, livres qui ne sont plus demandés par nos lecteurs et ne sont plus sortis depuis 3 ans).

Cette somme nous permet également d'enrichir nos collections et de développer certains fonds, par exemple, nous sommes en train de créer un fonds relatif à l'art à destination des enfants ; nous avons étoffé également notre fonds relatif à l'environnement, à la préservation de la planète, à la culture bio.

Nous avons acheté des romans historiques, quelques romans du terroir, plusieurs documents sur la place des femmes longtemps ignorées, dans l'art, la littérature, les sciences, la politique…

Sélection « La place des femmes »

Sé-

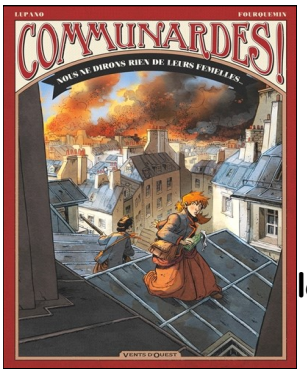

lection

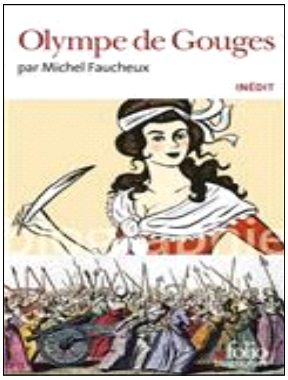

« Sauvons la planète »

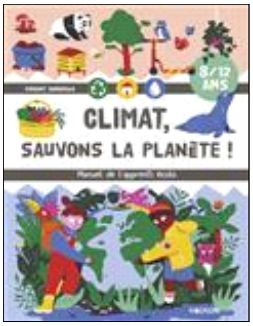

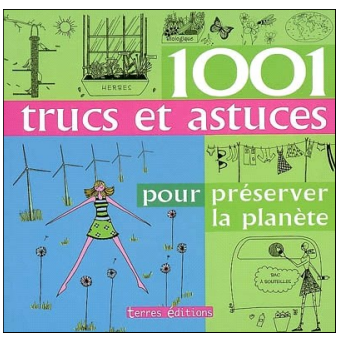

Notre coup de cœur du mois :
« De pierre et d'os » de Bérengère Cournut

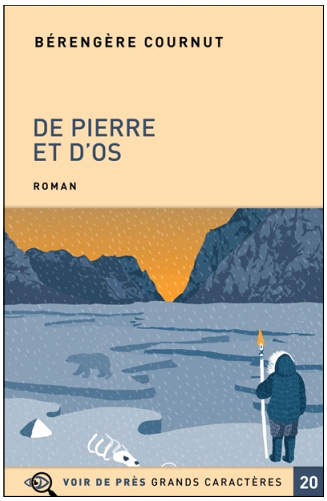

Oubliez votre culture, vos codes, vos vies et vous découvrirez la vie des inuits, vies dans des conditions extrêmes, le froid, la nuit polaire.
Les groupes ne survivent que s'il y a des chasseurs et du gibier.
La mort est présente en permanence ; les échanges sont intenses au sein des communautés, les femmes sont puissantes, les chamanes communiquent avec les éléments, les animaux, ils parlent aux esprits de la glace, du vent de l'eau... La transmission est orale, la poésie est un échange et un récit.

Livre magnifique sur une culture que les évangélistes ont tenté d'anéantir.

Les animations

Comme vous l'avez constaté, cette année, de nombreuses animations n'ont pas pu se tenir dans la bibliothèque : les Musi spectacles pour les enfants non scolarisés, la fête du court métrage...

Avec l'association Kimiyo, nous vous proposons un atelier "**Plantes et transformation",** qui vous permettra d'apprendre à reconnaître une plante et à la transformer pour l'utiliser : fabrication de macérat, de baume à lèvres... le **samedi 29 mai à 10h30** (si le contexte sanitaire le permet).

D'autres ateliers auront également lieu dans d'autres bibliothèques du réseau : atelier "Chimie des cosmétiques" pour découvrir ou réaliser des recettes (produits de soin, de beauté, de nettoyage) pour prendre soin de soi avec des produits faciles à trouver, ou atelier "Numérique responsable" pour essayer de comprendre ce que le numérique peut coûter à notre environnement, ou atelier "En quête de sens" pour mieux connaître les différents composants de l'oreille permettant à l'humain d'entendre les sons qui l'entourent. Pour en savoir plus, reportez vous à la brochure "Grains de culture" de la CCVH ou sur le site des bibliothèques qui sera mis à jour au fur et à mesure des animations.

Remerciements

A l'occasion du départ à la retraite de Patrick, nous tenons à le remercier pour tous les travaux, petits ou plus grands, qu'il a effectués à la bibliothèque. Nous avons particulièrement apprécié son ingéniosité, son inventivité et sa compétence.

Budget participatif de l'Hérault : vous avez jusqu'au 20 avril pour candidater à la 2ème édition

Cette année, une attention particulière sera portée aux propositions des jeunes Héraultais âgés de 11 à 18 ans. Tout projet d'intérêt général est le bienvenu.

Les candidats pourront postuler dans 3 catégories de projets : « Proximité », « Jeunes » ou « Hérault ». Ce sont des projets géo localisés à proximité de son propre quartier, sa ville ou encore sa communauté de commune.

Pour cette deuxième édition, une enveloppe de 150 000 € sera consacrée aux projets présentés par les 11-18 ans.

Les projets doivent être réalisables dans l'année. Ils ne doivent générer que des dépenses d'investissement (par exemple : l'acquisition d'un terrain, du matériel, une aide à la construction…). Le Département ne peut pas financer des dépenses de fonctionnement (salaires, location…).

La Commission citoyenne composée de 34 membres examinera les projets et vérifiera leur recevabilité. Les Héraultais, dès l'âge de 11 ans, désigneront les lauréats du budget participatif. Ils voteront pour 4 de leurs projets préférés, avec l'obligation de choisir un projet de la catégorie « Jeunes ».

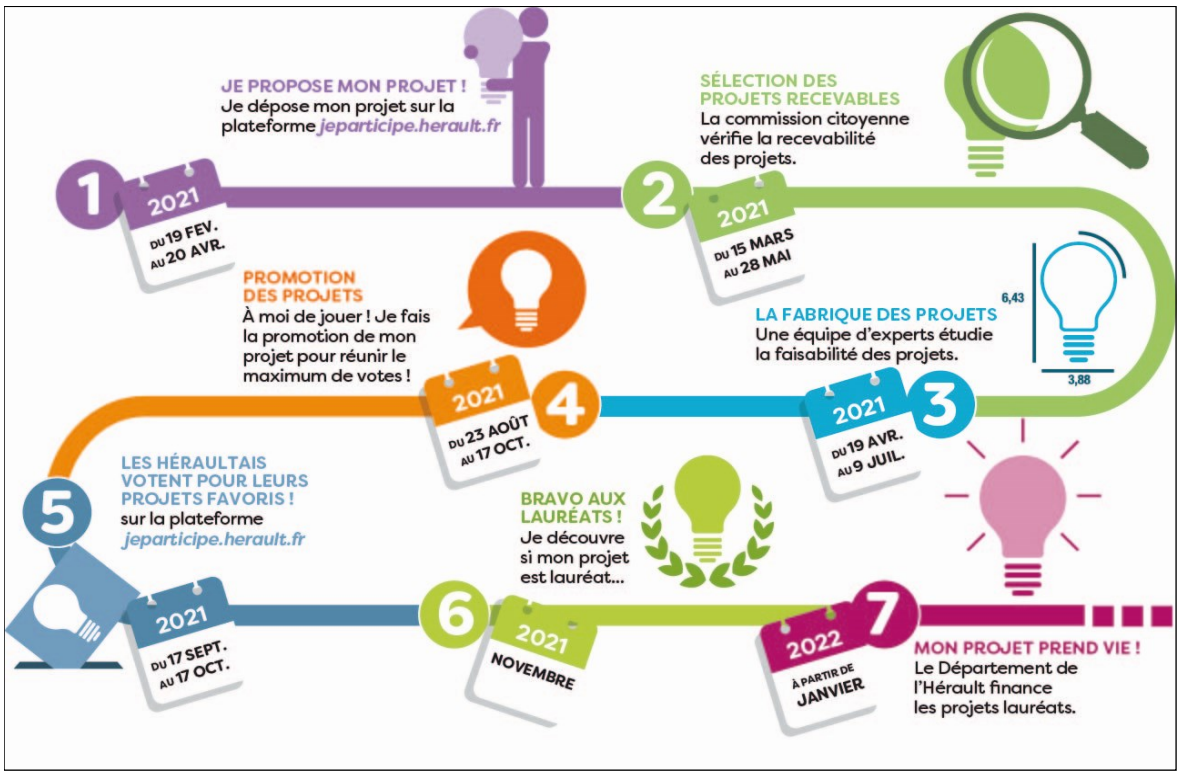

C'est dans cette même dynamique que le projet présenté par Monsieur Philippe GALTIER, habitant de Tressan et conseiller municipal, a été retenu en 2020 par le Conseil départemental. Un budget de 30 000 € sera consacré, dans le cadre des mobilités douces, au balisage d'un parcours piétons et vélos équipé de bancs et de haltes vélos, puis à l'installation d'une signalisation adaptée de manière à relier le domaine départemental des Trois Fontaines avec les villages alentours.

La Ribambelle

La classe de PS/MS a accueilli la comédienne Véronique Bourdon qui a présenté son spectacle « *petipapeti, le petit monde de Cunégonde* » pour le plus grand plaisir des enfants. Ce spectacle, sélectionné par les programmateurs du réseau des bibliothèques, a été offert par la communauté des communes Vallée de l'Hérault.

Le printemps approchant à grand pas, nous commençons à observer les bourgeons dans les arbres, les sols se colorer de fleurs aux alentours de l'école. C'est lors qu'une petite balade que nous avons pu voir le petit sapin de Noël de notre classe continuer de grandir à côté du parc de jeux.

Nous préparons en classe le traditionnel marché de printemps avec la fabrication de bouquets de fleurs avec du matériel recyclé.

La classe de maternelle

****

Le matin du vendredi 5 mars, quand nous sommes arrivés à l'école, la maîtresse nous a demandé de garder le manteau, nous nous sommes tous remis en rang et nous sommes partis regarder les nuages.

Juste avant la salle des fêtes, il y avait un banc et nous avions l'impression d'être assis au dessus des nuages. Il y avait un épais brouillard sur toute la vallée.

C'était très beau. En dessous de nous, tout était blanc !

Ensuite, nous avons pris un petit chemin à travers le bois, et avons pris une photo de Tressan.

Nous avons trouvé des asperges, du thym et des fossiles d'huîtres.

Nous avons couru sur un autre chemin qui ressemblait à un circuit et nous avons terminé la balade au parc où nous avons joué. C'était une très bonne matinée.

La classe de moyens et grandes sections de maternelle

Bulles Citoyennes

Je vais à la déchèterie car je respecte la nature autour de mon village

Je dépose mes déchets dans les colonnes de tri sélectif, j'aime mon village propre.

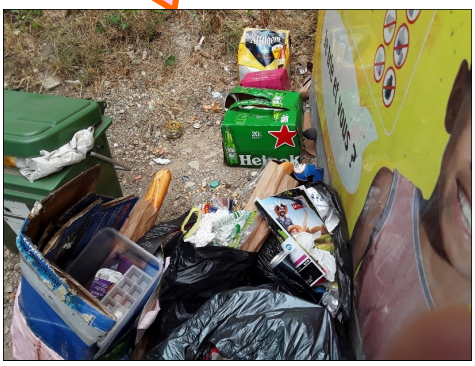

J'évite de me garer dans les angles de rues et sur les bandes jaunes, Je fais attention à la libre circulation.

La voie publique appartient à tous, je n'y dépose aucun objet qui entrave la liberté de stationner et de circuler.

J'élague les végétaux qui débordent sur le domaine public

Je ramasse les crottes de mon toutou en prenant les sacs mis à ma disposition.

Journal municipal présenté par
Daniel Jaudon
06 10 56 41 40 04 67 96 73 59
mairietressan@wanadoo.fr
Photos : D.Jaudon; S.Moyano; C. Bois.
M. Bousquet ; A. Djurovic.

**Pour la parution du n° 79
du 1 juillet 2021,
les articles et photos devront être
remis pour le 10 juin au plus tard.**

Édition, Publication, Diffusion : Mairie de Tressan